

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
19 Octobre 2018**

OBJET : Accord de transaction entre le Département des Bouches-du-Rhône et la société Mouv'Idée pour le règlement d'un litige portant sur l'application de pénalités dans le cadre de l'exécution d'un marché public de transport scolaire d'élèves et étudiants handicapés.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 19 Octobre 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'accepter l'avis du comité consultatif interrégional de règlement amiable (CCIRA) de Marseille de maintenir à la charge de la société MOUV'IDEE, 50 % des 102 000 € de pénalités appliquées, soit 51 000 €
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer l'accord de transaction mettant un terme à la contestation.

Cette recette correspondant à la pénalité appliquée prévue par ce rapport sera imputée au chapitre 77 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée